

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0002 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Maintenance en équipement thermique individuel, Plaquiste est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. JULIEN DI BENEDETTO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PEINTURE-REVETEMENT

Vice-président

M. CHRISTOPHE LAPOUGE
ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE

LP PR STE FAMILLE -SAINTONGE BORDEAUX CEDEX
GENIE THERMIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. BERNARD BONILLO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PEINTURE-REVETEMENT

Membre de l'enseignement

Mme NATHALIE LAFOND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER LEONARD DE VINCI BLANQUEFORT
CEDEX
LETTRES ANGLAIS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0004 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Joaillerie est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. PATRICK LACERAS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
TAPISSERIE GARNITURE DECOR

Vice-président

M. DIDIER DESCHAMPS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP TOULOUSE LAUTREC BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme VANESSA DIEBOLT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BIJOUTERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. EMERIC BODE

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL BAYONNE
ARTS DU FEU (VERRE, CERAMIQUE)

M. OLE JENSEN

- PROFESSIONNEL DORDOGNE PERIGUEUX
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Membre de l'enseignement

Mme BRIGITTE CASTANET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

LP DES MENUTS BORDEAUX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. JEAN-LUC CLAUDIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

CFA LEP CHARLES PEGUY EYSINES CEDEX
APPRENTISSAGE JEUNES

M. ANTOINE DENJEAN
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

LP MARCEL DASSAULT MERIGNAC CEDEX
ARTS DU METAL

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0012 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Employé traiteur est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. ANDRE HARGOUS

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU
BOUCHERIE

Vice-président

M. ALAIN DUMORA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP HOTELIER HAUTE VUE MORLAAS
CHARCUTERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. FRANCIS DESCHAMPS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme MARTINE BOUIC

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE-CHARCUTERIE

M. ROMAIN RIVALLAND

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

Membre de l'enseignement

M. MICKAEL CONSTANTIN

SITE OF-CFA BO DES METIERS DE L'ARTISANAT
BORDEAUX
BOUCHERIE

Mme ALEXANDRA LEBRUN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST MICHEL BLANQUEFORT
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. ARNAUD POUCHET

SITE OF-CFA BO DES METIERS DE L'ARTISANAT
BORDEAUX
BOUCHERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0013 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Boulangerie spécialisée, Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. FREDERIC GRANET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Vice-président

M. ROMAIN YVON
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST MICHEL BLANQUEFORT
BOULANGERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. YANN ADINGRA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. XAVIER BOUTET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Mme NATHALIE GARCIA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOULANGERIE

Membre de l'enseignement

M. MARC CHAROLLAIS
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

SEP LPO HOTELIER TOURISME BIARRITZ

Mme CINDY JAYAT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST MICHEL BLANQUEFORT
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. MIKEL LASAGA
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

SEP LPO HOTELIER TOURISME TALENCE CEDEX
PATISSERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0014 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Coiffure coupe couleur est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

Vice-présidente

Mme KAREN THIROLLE-GAIATTO

SITE OF-CFA BO DES METIERS DE L'ARTISANAT
BORDEAUX
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme SEVERINE ADAM
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. JEROME BABIEL

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

Mme JULIA DEMART

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre de l'enseignement

M. FABRICE ALLAIN
PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE

LP LYC METIER ALPHONSE BEAU DE ROCHAS
BORDEAUX
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Mme FRANCINE DUPE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST AUGUSTIN BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

M. CHRISTOPHE SARRAMIA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

LP LA MORLETTE CENON CEDEX
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0015 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Sommellerie, Employé barman est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. FREDERIC JAUD

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Vice-présidente

Mme VALERIE DE GORDON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER HOTELLERIE TOURISME ET SERVICE
ARCACHON
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JEAN-LOUIS BARSACQ

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ANDRE AUGOT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

M. FABIEN DOSSMANN

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Membre de l'enseignement

M. OLIVIER COMBE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

SEP LPO HOTELIER TOURISME TALENCE CEDEX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Mme GENEVIEVE DEISS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER HOTELLERIE TOURISME ET SERVICE
ARCACHON
LÉTTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme ESTELLE RIGAL-RIBOULEAU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST MICHEL BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0016 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Cuisinier en desserts de restaurant, Art de la cuisine allégée est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. MICHEL DOUENCE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Vice-président

M. FRANCK CLEMENCEAU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

LP PR ST MICHEL BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. ALAIN ROCH

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. HUMBERT ESPOSITO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

M. PATRICE SCHOTTE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Membre de l'enseignement

Mme LAURA BELLAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER HOTELLERIE TOURISME ET SERVICE
ARCACHON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. OLIVIER GARNIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER HOTELLERIE TOURISME ET SERVICE
ARCACHON
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

M. ALAIN HUMBERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST MICHEL BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0018 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Zinguerie est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. Wilhelm LAPORTE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Vice-président

M. STEPHANE GARSALT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP LYC METIER LEONARD DE VINCI BLANQUEFORT
CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Quentin FLEURY

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Membre de l'enseignement

Mme LILA KERMAZ OUMAZIZ
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR STE FAMILLE -SAINTONGE BORDEAUX CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0019 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Essayage-retouche-vente est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. LUDOVIC DENAIS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES

Vice-présidente

Mme NADINE BERGES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

SEP LYC POLYVALENT BEGLES BEGLES
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. VINCENT JACQUINOT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

Membre de l'enseignement

Mme ALOUNA HUSSON-CARPENTIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LPO VACLAV HAVEL BEGLES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0023 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Aide à domicile est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme CHRISTINE GARRIDO

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN

Vice-présidente

Mme MARINE DAUNAS
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR JEAN CASSAIGNE ST PIERRE DU MONT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme CECILE CARRERE-GEE

E.M.PU JULES FERRY BAYONNE
CHEF D'ETABLISSEMENT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme NELLY DUPERE

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Mme NATHALIE DUROU

ADM CIAS DU MARSAN MONT DE MARSAN
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Membre de l'enseignement

Mme CHLOE CHARDON-ANDREOLI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP FRANCIS JAMMES ORTHEZ CEDEX
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Mme NATHALIE DANIEL
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

LP JACQUES DE ROMAS NERAC

Mme ELAURINE DARNault
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR JEAN CASSAIGNE ST PIERRE DU MONT
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 0027 de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Sûreté des espaces ouverts au public est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme LYDIA RIO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
CONDUCTEURS ROUTIERS

Vice-présidente

Mme PATRICIA FOURRIE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

LP PR LA RUCHE BORDEAUX
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. BENOIT GIBEAUD

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PREVENTION ET SECURITE

Membre de l'enseignement

Mme CORINNE MAULARD ROBIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP PHILIPPE COUSTEAU ST ANDRE DE CUBZAC
LETTRES ANGLAIS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours

Olivier HARMEL
